Mme TANIA ORMEJUSTE:

1880

Merci. Bonne fin de journée.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1885

J'appelle maintenant, la dernière intervention avant la petite pause. Madame Bochra Manaï qui parle au nom de Paroles d'excluES. J'oubliais de le spécifier.

Mme BOCHRA MANAÏ:

1890

Alors, bonjour à toutes et tous. Je vais parler vraiment au nom d'une perspective nordmontréalaise. Je tiens à ce que ce ne soit pas un seul organisme qui soit porteur de ce que je vais raconter.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

1895

C'est bien.

Mme BOCHRA MANAÏ:

1900

Le décompte est parti. Ça fait que je vais y aller. Alors, bonjour, chers commissaires et chères commissaires, nous vous remercions justement de cet espace, en fait pour cet espace de présentation et d'échange. Je parlerais aujourd'hui pour présenter succinctement le mémoire que vous avez entre les mains et qui porte justement les perspectives nord-montréalaises sur les enjeux de discrimination et de racisme systémiques.

Le travail tel qu'il a été présenté a été réalisé par deux chercheurs qui sont dans la salle, Selma Tannouche Bennani et Leslie Touré Kapo, que je souhaite remercier pour leur travail ainsi que d'une grosse équipe de chercheurs, en tout cas, qui sont remerciés dans le travail.

La méthodologie a été reprise dans le détail dans le mémoire, mais elle s'appuie sur un travail de terrain que nous avons réalisé entre le mois de mai et septembre 2019. Nous avons estimé qu'il était plus que primordial qu'un territoire comme Montréal-Nord puisse avoir voix au chapitre lors de cette consultation. La voix des Nord-Montréalaises et des Nord-Montréalaises est donc appuyée ici par des entrevues courtes et des sondages en plus de toute la littérature scientifique qui existe, que nous n'avons pas produit seulement, mais qui existe avant cette consultation.

Ce qui est important c'est que nous ne prétendons pas évidemment avoir un travail représentatif de tout l'arrondissement, de tous les acteurs et de tous les citoyens. Mais ce qu'on a voulu faire c'est une sorte de carottage de tout ce que peut vivre la population. Un peu à la manière de votre travail dans cette consultation montréalaise, qui a voulu porter des réalités complexes sans y plaquer nécessairement des tickets.

Le territoire dont nous parlons subit déjà beaucoup de stigmates. La seule couverture médiatique de Montréal-Nord est en soi un problème qui est vécu en fait par l'ensemble des habitants comme l'a montré la recherche d'Antoine Vogler. Et c'est parce que cette réalité est complexe que le mémoire s'est intitulé « entre disparité territoriale et racisme systémique vécu ».

Les Nord-Montréalais, les Nord-Montréalaises que nous avons rencontrés sont très attachés à leur territoire, à leur chez eux, comme n'importe quel autre citadin de cette métropole. Le fait que Montréal-Nord soit un territoire, entre guillemets, à la traine en matière de transport ou en matière de financement des dynamiques communautaire nous rend l'analyse en somme un peu plus complexe.

En effet, ce qui distingue Montréal-Nord des autres territoires c'est que l'ensemble de la population y est impacté par ces disparités territoriales. Mais étant donné que les données

1910

1915

1920

1925

1930

sociodémographiques nous montrent qu'il y a une présence très importante de jeunes, une présence de néo montréalais demandeurs d'asile, de réfugiés, d'immigrants, de groupes de la population qui sont issus de minorités visibles historiquement présentes, qui ne sont pas juste là depuis hier, mais qui sont là depuis de nombreuses décennies. Et bien, ces disparités territoriales qui sont vécues par à peu près tout le monde le sont, si vous voulez, vécus de façon plus cristallisée par certaines catégories d'entre eux.

1945

1940

Lorsque le nord-est de la ville dont vous avez des photos dans le mémoire a été aménagé comme un espace de délaissement social et géographique et qu'aujourd'hui celles et ceux qui y vivent cohabitant tant bien que mal peinent à attendre des emplois à cause de l'éloignement géographique. Ils sont honteux parfois de mettre leur code postal sur des CV envoyés à des employeurs, ont parfois une peur à cause d'une certaine insécurité urbaine que l'on colle aux racisés.

1950

Et bien, lorsque vous habitez cet espace, vous vivez une forme d'exclusion géographique à laquelle, si vous êtes par exemple une femme voilée, monoparentale ou un jeune homme noir, et bien, vous devez ajouter les discriminations raciales en matière d'emploi, de rapport aux institutions. Et en fait, dans votre capacité même à vous considérer comme un citoyen, un citadin et une personne légitime dans cette métropole.

1955

Tous les Nord-Montréalais peuvent donc subir des disparités spatiales, mais une partie des Nord-Montréalais et Nord-Montréalaises vit elle des enjeux de profilage, de rapports aux services publics qui ne sont pas justes.

1960

Le mémoire a donc tenté de répondre à la question suivante : est-ce que l'isolement géographique peut produire une exclusion sociale et civique? C'est donc une perspective de justice spatiale et sociale que nous avons voulu vous apporter à travers cette proposition qui doit questionner le droit à la ville. Basé sur une posture intersectionnelle que mes précédentes collègues ont superbement présenté, ce mémoire s'appuie sur quatre axes identifiés comme prioritaires par les acteurs du communautaire.

Donc, nous avons identifié les services publics incluant le rapport au service de police, la mobilité urbaine, l'insertion professionnelle aux emplois de la Ville de Montréal et la vie démocratique. Pour chacun de ces axes, nous avons, si vous voulez, des recommandations plus générales et d'autres qui sont plus spécifiques.

1975

Évidemment, travailler ou dire les lacunes qui existent en matière de discrimination et de racisme, en fait ne doit pas nous empêcher de saluer quand même le travail des institutions qui peut se faire quand même au quotidien. Mais malheureusement, il reste encore beaucoup de travail. Donc, ce que je dis là, n'invalide pas le travail communautaire, le travail des institutions qui, au quotidien font face à de nombreux chantiers dans un territoire comme Montréal-Nord, mais il nous importe quand même de regarder les changements qui sont encore possible et il y en a encore beaucoup.

1980

Alors, comme recommandation générale sur l'axe service public. Nous avons mentionné qu'en matière d'accueil et de relation aux citoyens, les services publics et notamment les institutions sécuritaires - comprendre ici les services de police notamment, devraient repenser et consolider les transformations dans leurs pratiques face à la grande diversité des populations nord-montréalaises.

1985

J'ai sélectionné pour les besoins du dix minutes de présentation quelques recommandations spécifiques qui me semblaient plus importantes.

1990

Donc, comme recommandations spécifiques je souhaiterais noter qu'en matière d'accueil dans les divers services publics de la Ville de Montréal et spécifiquement dans l'arrondissement de Montréal-Nord, il nous importe qu'un service inclusif soit proposé. Alors, qu'est-ce que ça veut dire ça? Ça, ça veut dire que n'importe quel citoyen qui se présente pour, je sais pas, n'importe quel service qui est offert par la Ville de Montréal et donc par les arrondissements, ne doit pas être traité de façon différente parce qu'il a un voile sur la tête, elle a

un voile sur la tête ou parce qu'il a une, disons une origine ethnique qui serait différente ou qu'il serait considéré, entre guillemets, d'une autre, entre guillemets, race.

2000

Donc, la sensibilisation et la formation aux biais systémiques pourraient améliorer le rapport aux citoyens et donc des services publics, pour dans le fond, qu'il n'y ait pas de traitement différentiel parce que c'est bien ça une des illustrations des discriminations.

2005

Comme recommandation spécifique, il nous semble important que les recommandations du récent rapport qui a été commandé par le SPVM, il faut le préciser, en matière de contrôle d'identité et d'interpellation soient appliquées.

2010

Comme recommandation générale sur l'axe mobilité. Nous pensons que la mobilité devrait favoriser l'accessibilité à l'ensemble de la Ville de Montréal et assurer aux Nord-Montréalais et Nord-Montréalaises une inclusion sociale par la vie scolaire, professionnelle et personnelle en respect de leur statut de citadin de la métropole.

2015

Comme recommandation spécifique, nous proposons de tester un projet pilote avec un tarif préférentiel pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité. Les personnes ainées, les mères monoparentales, les personnes à faible revenu ou les nouveaux arrivants et réfugiés, pour que justement ce service de transport collectif puisse se montrer réellement comme des moyens d'accessibilité plus grande pour toutes et tous.

2020

Comme recommandation générale sur la ville comme employeur. Et bien, pour que la Ville de Montréal puisse devenir un employeur inclusif, il est impératif d'appliquer certaines des recommandations en matière d'embauche, de mentorat et de formation des employés de la Ville, autant que d'assurer une veille des réalités professionnelles vécues par les personnes racisées, immigrantes ou les minorités visibles comme la présentation de Jade a pu justement aussi le mentionner.

Comment recommandation spécifique, nous pensons qu'il faut appliquer... il y a eu un travail qui a été réalisé par la Direction du service social loisirs, sports, cultures, et cetera, à Montréal-Nord par la direction de Claudelle Toussain et nous pensons que ces recommandations devraient être appliquées, non seulement à l'arrondissement de Montréal-Nord, mais elle devrait être une sorte d'exemple pour d'autres arrondissements qui ont la même réalité, si vous voulez, sociodémographique que Montréal-Nord. Et elle concerne évidemment l'embauche, mais en même temps le maintien au travail.

2030

En matière de formation des professionnels de la Ville et de l'arrondissement, nous pensons que les formations dites interculturelles ont peut-être déjà montré leurs preuves et qu'il faudrait peut-être passer à des formations sur des pratiques antiracistes et anti-oppressives pour tenir compte, en fait des réalités des Nord-Montréalais, Nord-Montréalaises autant que dans le fond toutes les populations qui sont racisées dans la Ville.

2035

2040

Sur l'axe vie démocratique, donc le dernier axe. Nous pensons que la participation civique et politique est une, dans le fond est un garant de l'équilibre démocratique et elle doit être appuyée à travers un, une valorisation des citoyens que, quel que soit leur âge, leur genre évidemment, leur groupe d'appartenance, leur classe sociale ou même leur capacité à accéder à l'espace public. Donc, il y a aussi une perspective selon le type de handicap que les personnes vivent. Mais également leur inclusion dans les espaces décisionnels et dans les plateformes où leur pouvoir d'agir doit être performé.

2045

Comme recommandation spécifique, nous pensons qu'il faut favoriser davantage la présence des citoyens et citoyennes dans les espaces décisionnels des organisations du territoire, certes, mais également des conseils ou de tout autre espace dans lequel se prenne des décisions et que ces citoyens pourraient bénéficier à influencer.

2050

Comme le mentionne la CDPDJ, et c'est une citation que nous avons incluse dans le mémoire, je me permets de la lire ici :

« L'expérience de la discrimination n'est pas quelque chose dont on guérie. Les conséquences de la discrimination, peu importe sur quel motif elle est basée, peuvent marquer négativement les parcours de vie entier, surtout lorsque ces actes et discours discriminatoires subis ou même seulement entendus, surviennent durant l'enfance et l'adolescence. Même si un enfant ou un adolescent n'expérimente pas directement la discrimination, celle-ci peut néanmoins laisser une impression négative lorsqu'il perçoit que l'environnement social peut démontrer de l'hostilité par rapport à certaines caractéristiques qu'il partage lui-même. (citation de la CDPDJ dans son étude de 2019)

2060

Il est donc encore important de documenter les enjeux de racisme, de discrimination pour défaire bien évidemment les biais systémiques que portent nos sociétés, nos villes et nos institutions.

2065

Nous croyons qu'il devient surtout plus urgent d'appliquer les recommandations que toutes les institutions ont à leur connaissance depuis plusieurs décennies, la Ville de Montréal y compris, le service de police y compris et dans le fond toutes les institutions qui ont eu déjà accès à une façon d'améliorer l'accessibilité à leur service.

2070

Alors, si je peux terminer sur une note un peu poétique, mais grave. Une société juste ne peut pas faire en sorte que certains citoyens et certaines citoyennes soient piégés par le racisme et qu'ils doivent pour cela, je cite :

2075

« Avoir deux fois plus de courage, deux fois plus de rage, car il y a deux fois plus d'obstacles et deux fois moins d'avantages, deux fois plus de coûts, puisque les pièges sont nombreux pour eux. Il faut qu'ils soient deux fois plus attentifs, deux fois plus qualifiés et deux fois plus motivés. » Pour citer le poète Kery James.

2080

En somme, aujourd'hui Montréal-Nord ne vient pas faire une plainte, mais porter le besoin d'une révolution des pratiques institutionnelles. Parce que c'est ce qu'on promet comme métropole et comme ville inclusive et solidaire, c'est ce qu'on doit faire.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2090

Merci infiniment. Je vais, parce que le temps file, pour permettre à mes collègues de poser des questions aussi. Moi, je vais m'attarder une question. Pourriez-vous nous rappeler lorsque vous parlez des recommandations de l'arrondissement, en ce qui concerne l'embauche et le maintien, je pense, au travail, quel était l'essentiel et ces recommandations s'adressaient à la Ville-Centre en particulier, en tout cas. Rappelez-nous en quoi elles consistaient?

2095

Mme BOCHRA MANAÏ:

2100

Alors, je pense qu'il faudrait avoir accès aux documents qui ont été produits par la direction. Dans le fond, si je ne réduis pas toute la complexité qu'ils ont tenté d'amener, bon, il faut dire quand même qu'à Montréal-Nord nous avons certaines spécificités. Nous avons une direction du développement social, loisir, sport, culture qui a depuis une dizaine d'années tentée justement de porter ces questions-là.

2105

Nous pensons que dans le détail de ce qu'ils ont produit, ils sont, en tout cas, ils ont un regard qui peut être juste. Si je me rappelle bien, je n'ai pas le document devant moi, je m'excuse, il y a toute la question de l'embauche, des réseaux, si vous voulez qu'il faut pour pouvoir accéder même à un affichage de poste. Parce que vous le savez aussi bien que moi, l'employabilité et l'accès aux emplois au Québec, le travail de Marie-Jeanne Blanc, à ce propos, la montre bien, dépend du réseau que vous avez. Donc, si vous n'avez pas de réseau, vous ne pouvez peut-être pas savoir qu'il y a même un affichage de poste à la Ville de Montréal.

2110

Donc, ça va de « où est-ce que le poste est affiché » à « qui est autour de vous pour vous accompagner à penser même les nuances pour écrire votre, par exemple, votre lettre. » Ça

va à « est-ce que vous allez avoir une entrevue, quelles sont vos aptitudes à répondre aux spécificités de la Ville », parce que la Ville comme employeur c'est un gouvernement assez énorme qui a, comment dire, des façons de faire et des pratiques qui peuvent être très complexes si vous ne les connaissais pas d'avance. Et donc, il y a des rouages qu'il vous faut comprendre.

2120

Dans le document qui est produit par l'arrondissement justement, c'est un peu tout cet apprentissage-là qui est préconisé. Peut-être que du parrainage ou des stages qui sont spécifiquement destinés à des personnes qui sont considérées comme racisées, altérités, immigrantes, et cetera, peuvent être des façons de mieux comprendre la machine et le système.

2125

Il y a aussi un certain nombre de recommandations sur le maintien, parce que, vous le savez peut-être aussi, entrer à la Ville n'est qu'une étape. Il faut y rester et y rester ça nécessite d'avoir un job qui ne soit pas temporaire. Donc, si vous embauchez des personnes qui sont racisées, altérités et immigrantes, *name it*, seulement pour des jobs de contractuels, ça ne vous permet pas de faire en sorte que le gouvernement municipal soit représentatif de sa population.

2130

Enfin, il y a toute la question de : quels sont les mécanismes qui sont pensés, notamment avec, je ne dis pas contre, mais avec les syndicats pour que lorsqu'un employé doit, par exemple déposer une plainte pour harcèlement, discrimination raciale, et cetera, quels sont les mécanismes qui sont mis en place pour l'écouter puis pour faire en sorte qu'il ne soit pas, j'allais dire mis au banc de la catégorie, enfin de l'ensemble du personnel.

2135

Ça fait qu'il y avait plein d'éléments que j'espère restituer de façon...

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

2140

Non, mais on trouvera le document.

Mme BOCHRA MANAÏ:

Parfait.

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Il y a monsieur Thuot et madame Émond et monsieur El-Hage.

2150

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

Merci, bonjour.

2155

Mme BOCHRA MANAÏ:

Bonjour.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

2160

Vous abordez dans votre mémoire la question des lieux cultes. C'est un aspect qui n'a pas encore été abordé jusqu'à présent dans les témoignages que nous avons entendus. C'est un aspect qui est peu traité aussi dans les documents de la Ville, et vous recommandez en cette matière, page, page, quelque part, là, je vous cite : « Inclure les espaces vus comme alternatifs tels que les lieux de culte, les rassemblements informels, dans la prise en compte des besoins des citoyens. »

2165

Et ce qu'on aimerait savoir c'est qu'est-ce que la Ville et plus particulièrement l'arrondissement pourrait faire en cette matière. Spontanément, je pense au zonage. Est-ce que c'est la seule réponse possible, est-ce qu'il y en a d'autres et si le zonage fait partie de la question ou de la réponse, comment traiter le zonage en cette matière?

2170

Mme BOCHRA MANAÏ:

Alors, il me faudrait un trois heures pour répondre à votre question, mais je vais y aller en une minute. Je pense qu'effectivement le zonage est une des façons de répondre aux besoins de légitimité urbaine de certaines catégories de la population. Si on parle de zonage des lieux de culte, on parle des catégories minoritaires et qui, dans le fond se sont intégrées à la Ville récemment.

2180

Il y a, je pense, dans le zonage, une façon de répondre, mais le zonage ou le lieu de culte n'est que, j'allais dire, le contenant. Les lieux de culte sont des espaces, qu'on le veuille ou non, d'intégration sociale et citoyenne. Il y a un travail qui a été fait par Rigo Saint-Amour, un ancien collègue, qui a montré comment les églises justement pouvaient être des espaces un, de sociabilité, mais aussi d'intégration sociale professionnelle, et cetera.

2185

Donc, ce que nous pensons c'est que ce qui se vit dans les lieux de culte nous ne devons pas l'oblitérer, nous ne devons pas l'oublier, et que ça reste des espaces qui sont considérés comme alternatifs dans notre société ou dans notre ville, mais qu'il faut regarder, et qu'il faut regarder parce que les populations qui y vivent, nous avons une minorité à Montréal-Nord, une minorité musulmane quand même assez importante. Ce qui se dit et ce qui se vit dans ces lieux de culte là, on aurait, je pense, intérêt à l'inclure dans nos façons, justement de considérer la citoyenneté puis de considérer ce qui se vit par certaine catégorie de citoyen.

2195

2190

Ça fait que l'idée pour moi c'est qu'on doit considérer ces lieux de culte là, aussi comme des espaces de vie démocratique et de capacité, enfin et des plateformes pour insérer les citoyens montréalais.

2200

Ça fait que oui, le zonage est une réponse, mais il faut aller écouter ce qui se dit là.

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

Est-ce que l'arrondissement là-dessus a des pratiques qui seraient intéressantes de connaître et de partager avec d'autres?

2205

Mme BOCHRA MANAÏ:

2210

Oui, oui, oui. Depuis peu, nous avons... d'ailleurs, en fait j'allais dire la perspective politique, administrative et communautaire. Je tiens à souligner que le trio a, je pense, compris cet élément-là. Et par exemple, nous allons avoir un forum citoyen sur le territoire où certaines des discussions qui vont avoir cours auront lieu dans des lieux de culte. Parce qu'il nous faut nous rapprocher de ces personnes, j'allais dire de ces citoyens, qui peut-être mettent une distance parfois avec nos pratiques civiques qui semblent très *mainstream*, en fait. Il faut qu'on repense un peu notre *mainstream* de la participation citoyenne et civique.

2215

M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, commissaire:

Merci.

2220

2225

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Je vais mélanger deux items, transport. Vous avez une proposition intéressante de tester un projet pilote avec un tarif préférentiel pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de précarité. On sait que c'est difficile pour la population de Montréal-Nord de circuler sur le territoire.

Mme BOCHRA MANAÏ:

2230

Vous l'avez testé.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Je l'ai testé. Est-ce que c'est une nouvelle navette ou si vous envoyez le message à la STM d'envoyer un peu plus de bus, de faire des réseaux rapides. J'ai pas trop compris, mis à part l'argent, le tarif?

Mme BOCHRA MANAÏ:

2240

C'est certain que l'appel qu'on essaye de faire c'est à une institution comme la STM de considérer des territoires comme Montréal-Nord, mais pas seulement comme Montréal-Nord. C'est-à-dire que Montréal-Nord est comme une sorte de...

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2245

Fait partie de...

Mme BOCHRA MANAÏ:

2250

Exactement. De pointe de l'iceberg, de tout un ensemble de territoires de l'est qui sont touchés par tout ce qu'on raconte. Et donc, l'idée c'est d'envoyer un message évidemment à la STM aussi à la Ville en disant : il ne faut pas délaisser ces territoires. Évidemment, il faut aussi considérer que le tarif n'est pas juste une question de tarif, peut-être que le trois et cinquante (3,50) pour nous parait dérisoire, mais il est beaucoup d'argent pour beaucoup de Nord-Montréalais et Nord-Montréalaises. Et donc, la question de l'accès elle est fondamentale, c'est-à-dire que vous pouvez avoir plus de bus, mais si vous n'avez pas d'argent pour monter dans l'autobus, vous n'irez pas chercher du travail qui vous coûte de l'argent pour aller travailler en fait.

2255

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2260

Donc, ce n'est pas une nouvelle navette, c'est des services qui existent déjà, mais qui seraient plus accessibles.

Mme BOCHRA MANAÏ:

2265

Exactement.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Une observation. Quand on a fait notre tournée des arrondissements, je vous avais vu là, en même temps que nous avions rencontré facilement une vingtaine de fonctionnaires et peutêtre autant du milieu des acteurs communautaires.

Mme BOCHRA MANAÏ:

Oui.

2275

2270

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Nous avions été assez étonnés d'entendre que personne dans les 40 personnes que nous avions rencontrées cette matinée-là, ne vivaient à Montréal-Nord.

2280

Mme BOCHRA MANAÏ:

Pas tous. Il y en a certains évidemment. Une grande majorité.

2285 Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Bien, de ceux qui étaient là.

Mme BOCHRA MANAÏ:

2290

Oui, effectivement.

2300

2305

2310

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

Et je me suis demandée qu'est-ce qui se passe, puisqu'en plus c'est compliqué de s'y rendre, si on habite plus proche, travailler à la municipalité il me semble c'est un atout, en tout cas. J'étais assez étonnée.

Mme BOCHRA MANAÏ:

Je comprends votre étonnement. Je pense qu'il y a deux éléments. D'abord, il faudrait se demander si les milieux communautaires des autres arrondissements, en fait les personnes qui y travaillent vivent dans l'arrondissement. Je pense que c'est une question à se poser pour d'autres territoires.

Je crois qu'il y a, en tout cas pour la plupart des personnes avec qui je collabore et je travaille, il y a comme une sorte de, quelque chose de l'engagement, mais qui dépasse l'engagement. C'est comme une sorte de foi dans le fait de transformer ou de vouloir transformer les choses dans ce territoire qui fait qu'il y a des personnes qui n'habitent pas là, mais font une heure trente de transport le matin et une heure, une heure trente le soir.

Donc, je n'ai pas de réponse sur pourquoi il n'y a pas une, j'allais dire une professionnalisation des personnes du territoire. Je crois que à mieux saisir le besoin justement d'expérience en vie démocratique, ce qu'on essaie d'amener sur la question justement de mieux saisir les réalités des citoyens, c'est aussi leur offrir plus d'expérience dans les organismes communautaires. Et donc, c'est aussi leur offrir la capacité à diriger ces organismes communautaires aussi.

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2320

Merci.

2325

2330

2335

2340

2345

Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Monsieur El-Hage.

M. HABIB EL-HAGE, commissaire:

Merci pour votre présentation. C'est très apprécié. Ma question porte sur ce que vous avez dit tantôt, et plusieurs l'ont nommée aussi. Cette dichotomie entre formations antiracisme et Vivre ensemble ou interculturel. Certains sont favorables à toutes ces actions de mise en commun, de Vivre ensemble, d'inter culturalité et autre. D'autres pas du tout, on est rendu ailleurs. Et donc, il faut aller directement vers la question de droit. D'ailleurs, ceux qui ont précédé ont parlé directement dans ce sens-là.

Vous, les limites de l'interculturel ou les limites de ces actions de vivre ensemble, où les situez-vous?

Mme BOCHRA MANAÏ:

Ça, c'est aussi une thèse de doctorat. Je pense personnellement que contredire les postures n'est pas très utile. Je pense qu'il faut les deux. Je pense qu'il y a des besoins ou certaines catégories de la société ont, je ne sais pas, il peut y avoir des besoins encore, de réfléchir en terme d'interculturel. Je peux l'entendre. Donc, je ne pense pas qu'il faille arrêter de faire de l'interculturel.

Cela dit, si vous êtes, je ne sais pas moi, un jeune homme haïtien de 27 ans, mais qu'en fait c'est vos grands-parents qui sont arrivés ici, en fait l'interculturel ça ne vous parle pas, parce que ce n'est pas votre histoire. Mais que ce qui va vous parler ou ce que vous allez devoir

revendiquer, c'est votre droit en tant que Québécois, en tant que Montréalais, en tant que Canadien, à pouvoir bénéficier des mêmes services que tous les autres citoyens.

2355

Donc, moi je crois qu'il est important de garder une perspective interculturelle pour celles et ceux que ça touche. Mais celles et ceux qui sont racisés depuis très longtemps, celles et ceux qu'on appelle encore des deuxièmes générations ou des troisièmes générations, malheureusement, et bien eux, il faut considérer les choses en termes de droit.

2360

Et donc, c'est pour ça qu'on a intitulé le mémoire que c'est une question de droit à la ville. Parce que, et bien comme Montréal-Nord c'est 49% de minorités visibles, la métropole c'est aussi quasiment presque une moitié de personnes qui ne sont pas nées ici ou qui ont, dans le fond un parent qui est né ailleurs.

2365

Donc, il y a un besoin de considérer celles et ceux qui ne viennent pas d'arriver. Et donc, pour moi elle est là la limite de l'interculturel, c'est qu'elle met au banc de la réflexion et des pratiques professionnelles toute une catégorie de population.

2370

M. HABIB EL-HAGE, commissaire:

Merci. J'ai une autre question, si vous permettez, rapidement. Vous êtes une actrice privilégiée aussi qui êtes sur le terrain avec des jeunes et moins jeunes aussi dans un quartier très intéressant.

2375

La question de la représentation sociale. Vous avez parlé tantôt de deuxième génération, troisième génération, on peut aller très loin, minorité visible, et ainsi de suite, ça ne finit plus. Est-ce qu'il y a un rapport, c'est quoi le rapport des jeunes ou des moins jeunes par rapport à ces terminologies-là, ces appellations-là. Est-ce qu'on est rendu à une étape... est-ce qu'ils les questionnent, est-ce qu'ils sont tannés, est-ce qu'ils les adoptent. Comment vous voyez ça?

2380

Mme BOCHRA MANAÏ:

Je pense qu'il y a des... et les témoignages dans le mémoire le montrent bien. Je vais vous raconter une anecdote. Un collège, en préparant le mémoire a dit : « Bon, est-ce qu'il y a du racisme à Montréal-Nord ou pas? » Mais on ne peut pas répondre oui et non. Il y a des personnes qui ne vivent pas ce qu'un jeune homme de 17 ans qui peut être interpellé par la police vit. Ils ne le vivent pas. Donc, la réponse ne peut pas être oui ou non.

2390

Et donc, ce que j'ai envie de répondre à votre question c'est de dire : bien effectivement, il y a des personnes qui se tiennent un peu à distance de toutes ces questions-là. Le mot « racisme » effraie. Ils n'ont pas envie d'être eux-mêmes pris dans cette conservation-là.

2395

Il y a ceux qui ont intériorisé justement le fait que, être racisé c'est normaliser certaines pratiques, c'est s'attendre justement à ce que la police puisse vous arrêter, même si vous êtes un directeur d'organisme communautaire. Si vous êtes une femme musulmane, que la police ne va pas vraiment vous croire quand vous allez dire : bien, j'ai vécu telle ou telle intimidation, ou telle ou telle violence, ou tel ou tel acte haineux. Ça fait qu'il y a une intériorisation de ce que le racisme provoque et de ce que les discriminations font.

2400

Et puis, je dirais qu'il y a ceux qui retournent le stigmate, qui disent : bien, on est des racisés, certes, mais il faut quand même faire quelque chose du point de vue de la culture. Il y a des personnes, et je tiens à le dire, des personnes qui sont extraordinaires, qui travaillent dans ce territoire. Dans la question de la culture il y a des propositions qui sont, qui relèvent, on va dire les citoyens dans leur dignité. Et c'est ça qui est important.

2405

Ce que nous avons voulu amener, c'est cette parole nord-montréalaise qui peut être atteinte dans sa dignité et que les mots, en fait qu'on utilise nous dans cette consultation, bien devraient surtout aider à récupérer une certaine forme de dignité justement.

2410

M. HABIB EL-HAGE, commissaire :

Merci.

2415

Mme BOCHRA MANAÏ:

Merci à vous.

2420 | Mme MARYSE ALCINDOR, coprésidente :

Je pense que c'est une bonne façon de conclure avant d'aller à la pause.

Je vous demanderais 10 minutes plutôt que 15 pour que nous ne soyons pas trop en retard. Ça nous mène quand à 3 h 33. On va commencer à 35.

PAUSE ET REPRISE

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :

2430

2425

Est-ce que vous seriez assez gentils de fermer les portes, on va reprendre nos activités. D'accord. Alors, nous allons reprendre nos travaux avec... S'il vous plait, je vais vous demander le silence. Madame en rouge, Madame en rouge. Bonjour. Alors, nous allons reprendre nos travaux. Je vais demander le silence. J'aimerais accueillir la représentante de la maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, madame Peggy O'Connor.

2435

Mme PEGGY O'CONNOR:

Oui, bonjour. Je ne pensais pas être une vedette aujourd'hui. Il y a beaucoup de monde.

2440

Mme ARIANE ÉMOND, coprésidente :